



## Commune de Pleugriffet

Arrondissement de  
Pontivy

Séance du 29 /04/2021

<b>Date de la convocation</b>
20/04/2021

<b>Date d'affichage</b>
20/04/2021

<b>Nombres de membres</b>
Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Dont 0 pouvoirs.

*L'an 2021, le 29 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard LECUYER.*

***Présents :** Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur TOKARSKA Alain, Madame COURMONT Marthe, Monsieur LE BRIS Gérard, Madame ROUVRAY Aurélie, Monsieur GUILLAS Michel, Madame VALO Lucie, Monsieur NOUET Mickaël, Monsieur LANTRAIN Anthony, Madame Claire COCHEREL*

***Excusé(s) ayant donné procuration :***

***Excusé(s) :** Madame NICOLAZO Florence,*

***Secrétaire de séance :** Mme Sylvie BASELLO.*

**Réf :** 2021-04/01

**Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 Mars 2021.

**Réf :** 2021-04/02

**Objet de la délibération : PROJET DE MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES**

L'animatrice culturelle présente aux élus le projet de mise en réseau des bibliothèques pour plusieurs communes du secteur Bréhan, Crédin, Gueltas, Pleugriffet, Réguiny, Rohan, et Saint-Gérard, et peut-être Radenac.

Elle explique que depuis 17 ans, le Centre Culturel utilise le même logiciel et que celui n'ayant jamais évolué, il est devenu obsolète.

En cette période de crise sanitaire, l'animatrice et les bénévoles ont clairement constaté que le logiciel n'était plus du tout adapté à la conjoncture actuelle et qu'il était judicieux de s'orienter vers une mise en réseau des bibliothèques.

Ce projet a de nombreux avantages pour les usagers, dont un portail commun en ligne, avec des possibilités de réservation. Cela favorisait l'accès à un vaste choix de documents, voire à des animations...

Elle précise que chaque médiathèque gardera son autonomie, que les usagers ne pourront s'inscrire que sur leur commune, et qu'il serait important d'harmoniser des prix entre toutes les communes.

Plusieurs logiciels ont été étudiés et le choix des animateurs des différentes bibliothèques s'est arrêté sur le logiciel Nanouk /Bokeh.

Après délibération, compte tenu des avis favorables des bénévoles du Centre Culturel, les élus décident à l'unanimité, de donner un accord de principe au projet de mise en réseau de la médiathèque, présenté par Aurélie Colombel, animatrice du centre culturel.

Pouvoir est donné au Maire pour informer les communes intéressées, de cette décision.

**Réf :** 2021-04/03

**Objet de la délibération : CENTRE DE SECOURS DE RÉGUINY- PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.**

Le Maire fait part aux élus de la réunion du SIVU, qui a eu lieu le 31 mars dernier à ROHAN, où assistaient tous les délégués de chaque commune et où étaient présentés les comptes administratifs et le budget 2021.

Il présente l'évolution de la participation financière des communes sur les dernières années et informe le Conseil Municipal de la hausse en 2021 de la participation qui sera de 15 € par habitants.

Par ailleurs, le SIVU souhaite que la commune mette en place une signalisation pour les bouches incendie, situées au ras du sol (à Réquémian).

La pose d'une bouche est à l'étude pour le secteur situé entre Le Moulin à vent et le village de Launay.

Les élus prennent acte de toutes ces informations.

**Réf :** 2021-04/04

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor pour l'accueil d'un apprenti, résidant sur la commune de PLEUGRIFFET.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable à la demande de subvention de l'association « Le Passage », groupe d'entraide de PONTIVY.

**Réf :** 2021-04/05

**Objet de la délibération : TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Lors de la séance du 25 mars dernier, le Conseil Municipal a donné pouvoir au Maire pour solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre des Amendes de Police, pour les aménagements sécuritaires.

L'adjoint délégué, chargé de la voirie, précise qu'actuellement, c'est l'entreprise SMBA de GUÉGON qui propose les meilleures prestations, pour les travaux de marquage au sol et pour les panneaux de signalisation.

Les travaux sont prévus vers le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Pouvoir est donné à la commission voirie pour faire le choix de l'entreprise la mieux disante et au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2021-04/06

**Objet de la délibération : TRAVAUX A LA POINTE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Suite à la consultation d'entreprises, pour les travaux d'aménagements VRD au niveau de la Pointe, le Maire fait part aux élus que 4 entreprises de TP ont répondu.

- BERTHO TP	GUERLÉDAN	60 058.00 € HT
- KALON TP	SAINT GÉRAND	49 513.00 € HT
- PICAUT TP	MORÉAC	59 640.00 € HT
- COLAS	PLOËRMEL	60 964.12 € HT

Après délibération, compte tenu de l'analyse réalisé par le cabinet CEA de GUÉNIN, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission d'appel d'offres, qui a retenu l'offre de l'entreprise KALON TP de SAINT GÉRAND qui a présenté l'offre la mieux disante pour les travaux d'aménagements VRD à la Pointe pour un montant HT de 49 513.00 € HT.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants et les pièces du marché.

**Réf :** 2021-04/07

**Objet de la délibération : POINT SUR LES PROJETS D'ACQUISITION DE MAISONS, RUE ANNE DE BRETAGNE**

Le Maire fait le point sur les projets d'acquisition de biens immobiliers, rue Anne de Bretagne.

Pour la maison située au 15, rue Anne de Bretagne, le dossier suit son cours mais est retardé du fait de la crise sanitaire.

Par contre, concernant le bien immobilier, situé au 13, rue Anne de Bretagne, il informe les élus, que lors d'un échange téléphonique, Mme HEUZEL, propriétaire de la maison lui a fait part qu'elle ne souhaitait plus vendre son bien immobilier, du fait de l'obligation de réaliser de nombreux diagnostics au préalable.

Après délibération, compte tenu de ce nouvel élément, le Conseil Municipal prend acte de cette décision et décide à l'unanimité de retirer son offre d'achat.

<b>Réf :</b>	<b>2021-04/08</b>
--------------	-------------------

**Objet de la délibération : TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

L'adjoint chargé du suivi des bâtiments communaux, fait le point sur l'avancement des travaux en cours sur différents sites.

- Accessibilité des toilettes publiques, rue Anne de Bretagne et boulodrome : les travaux sont bientôt terminés.
- Toilettes à la salle polyvalente : des travaux de peinture sont à prévoir pour finaliser le chantier.
- Vestiaires des agents techniques : les cloisons sont toutes montées et restent les travaux de plomberie et d'électricité et la finition (peinture, aménagements...).
- Vestiaires de foot de Kernormand : il signale que l'entreprise n'est pas encore intervenue suite aux dégradations faites, il y a plusieurs mois. Un rappel lui sera fait pour faire au plus vite.

Par ailleurs, il signale que l'une des vitrines de l'épicerie CADORET est tombée en panne. Compte tenu d'une part, de sa vétusté et d'autre part, de l'urgence de trouver une solution rapide, le bureau municipal, après avoir pris connaissance des frais de réparation, a pris la décision de la remplacer.

Concernant le projet de ravalement à la MAPA, l'adjoint propose de lancer une consultation d'entreprises pour ces travaux. Un chiffrage des métrés sera à faire au préalable, pour préparer le dossier de consultation.

Il rappelle que ces travaux peuvent s'inscrire au titre de programme d'aides financières du Conseil Départemental (PST), ou de l'Etat.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte de l'état d'avancement des travaux en cours et décide à l'unanimité de donner tout pouvoir au Maire :

- pour lancer une consultation d'entreprises de peinture pour les travaux de ravalement à la MAPA.
- pour solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental (PST) et auprès de l'Etat, pour ces travaux.

---

<b>Réf :</b>	<b>2021-04/09</b>
--------------	-------------------

**Objet de la délibération : INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES**

Compte tenu des travaux d'aménagements, l'adjoint en charge des bâtiments publics, propose que la commune installe des toilettes publiques PMR aux abords de la zone de jeux et de loisirs, près du plan d'eau.

Après avoir rencontré les services de PONTIVY-Communauté, chargé de l'eau et de l'assainissement pour étudier le dossier d'implantation des toilettes, une proposition d'emplacement a été faite près du ruisseau.

Le montant des travaux est estimé à 25400 € HT pour des toilettes autonettoyantes.

Il rappelle que les travaux d'installation de toilettes publiques peuvent s'inscrire au titre du programme d'aides financières du Conseil Départemental (Programme de solidarité Territoriale).

Après délibération, considérant la nécessité d'installer des toilettes PMR à cet endroit, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce projet et charge la commission de faire le choix de l'équipement le plus approprié et le mieux disant.

Pouvoir est donné au Maire pour consulter des entreprises, pour solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière et pour signer tout document relatif à ce dossier.

---

<b>Réf :</b>	<b>2021-04/10</b>
--------------	-------------------

**Objet de la délibération : TRAVAUX AU CIMETIERE**

Le Maire informe les nouveaux élus que lors de la séance du 4 juillet 2017, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre d'une procédure de reprise de concessions dans le cimetière communal selon les conditions définies par la loi, afin de remédier à la situation de concessions d'abandon.

Les concessions visées par la procédure présentent, pour la grande majorité d'entre elles, les caractéristiques suivantes :

- tombes inconnues et abandonnées
- assises de monuments se désolidarisant de l'ensemble et susceptibles de provoquer des effondrements
- trous béants
- stèles et croix effondrées ou menaçant de s'effondrer.

Cette procédure arrivant bientôt à expiration, la commune devra faire appel à une entreprise pour organiser la reprise des concessions restées en état d'abandon, à l'issue de celle-ci.

L'adjoint en charge de ce dossier présente aux élus le devis de l'entreprise LAMOUR de RADENAC pour réaliser les travaux nécessaires.

- Nettoyage et rangement dans l'ossuaire
- Utilisation de 18 reliquaires ou des sacs à ossements

- Mise en relique
- Démontage des monuments et évacuation
- Ouverture de caveaux...

Le montant des travaux est estimé à 10 104.17 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De faire le choix de reliquaires plutôt que des sacs à ossements
- De valider le devis des Ets LAMOUR de RADENAC.
- De solliciter une subvention auprès du Département si ces travaux entrent dans un programme d'aide financière.
- De donner pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2021-04/11

**Objet de la délibération : PROGRAMME DE VOIRIE 2021 : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Suite à l'appel d'offres relatif au marché de voirie 2021, l'adjoint chargé du dossier donne les résultats de la réunion d'ouverture des plis.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

	EUROVIA BRETAGNE	PIGEON BRETAGNE SUD	EIFFAGE	COLAS
<b>Critère Prix</b>				
Montant HT pour la tranche ferme	89 443.15 €	88 900.80 €	94 853.00 €	100 902.25 €
Critère Prix: Note sur 10*	9.94	10	9.37	8.81
Pondération /60 points	59.64	60	56.23	52.86
<b>Valeur technique</b>				
Mémoire technique avec présentation de l'organisation du chantier, des moyens mis en œuvre, respect des règles de sécurité, planification et qualité d'exécution des prestations, références.	Mémoire technique complet Planning respecté, et conforme au marché Présentation de l'entreprise détaillée Prise en compte des règles de sécurité Méthodologie Nombreuses références	Mémoire technique complet Planning respecté, et conforme au marché Présentation de l'entreprise détaillée Prise en compte des règles de sécurité Méthodologie Nombreuses références	Mémoire technique complet Planning respecté, et conforme au marché Présentation de l'entreprise détaillée Prise en compte des règles de sécurité Méthodologie Nombreuses références	Mémoire technique complet Planning respecté, et conforme au marché Présentation de l'entreprise détaillée Prise en compte des règles de sécurité Méthodologie Nombreuses références
Valeur technique: Note sur 10	10	10	10	10
Pondération / 40 points	40	40	40	40
<b>TOTAL:</b>	99.64	100	96.23	92.86
<b>Classement</b>	2	1	3	4

Après délibération, le Conseil Municipal valide le choix de la commission, qui a retenu la proposition de l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD de HENNEBONT qui a présenté l'offre la mieux disante pour la tranche ferme pour un montant HT de 88 900.80 €.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide dans un premier temps, de ne réaliser que la tranche ferme cette année.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants et les pièces du marché.

**Réf :** 2021-04/12

**Objet de la délibération : RÉSIDENCE DES HORTENSIAS : VENTE DE TERRAINS**

Le Maire fait part aux élus que plusieurs personnes souhaitent acquérir des terrains en vue de construire :

- Mme BRAUD Valérie domiciliée à Coëtdenan à RÉGUINY souhaite acquérir le lot : n° 5 à la Résidence des Hortensias, d'une surface de 842 m<sup>2</sup>
- Mr SONNET Jérémy et Mme CARTIERE Marianne, domiciliés 2 Résidence du Relais de poste à RONTIGNY (60290) souhaitent acquérir le lot : n° 6 à la Résidence des Hortensias, d'une surface de 1 005 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord :

- pour la vente du lot 5 à Mme BRAUD au prix de 8 € TTC le m<sup>2</sup>,
- pour la vente du lot 6 à Mr SONNET et Mme CARTIERE au prix de 10 € TTC le m<sup>2</sup>.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2021-04/13

**Objet de la délibération : ACQUISITION DE TERRAINS**

Le Maire fait part aux élus de la proposition de la famille GESTIN, propriétaire de plusieurs parcelles à l'angle de la rue Stade et de la route du Moulin à vent,

Il explique que les 3 parcelles cadastrées ZS 250, Z 251 et ZS 252 d'une contenance respective de 2 853 m<sup>2</sup>, 2 200 m<sup>2</sup> et 2 200 m<sup>2</sup> sont situées en zone constructible.

Les propriétaires proposent un prix de vente de 3 € le m<sup>2</sup>.

Après délibération, considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de réserve foncière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de vente de la famille GESTIN au prix demandé, soit 3 € le m<sup>2</sup>.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

*Lors de la séance du 29 avril 2021, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour l'inscription d'un dossier supplémentaire non-inscrit à l'ordre du jour de la séance.*

*La délibération porte sur :*

- *Demande d'installation d'un food truck*

**Réf :** 2021-04/14

**Objet de la délibération : DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK :**

Le Maire informe les élus de la demande de Mme PERNET, de PLÉDRAN (22), gérante de « La Bigoupouz », qui souhaite installer une remorque food truck, le vendredi soir, de 16h30 à 18 h30, sur le parking de l'épicerie CADORET, pour vendre des crêpes et des galettes...

Il précise qu'elle a rencontré Mme CADORET, qui a donné son accord, pour l'installation du food truck sur son parking.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter sa demande et donne pouvoir au Maire pour l'informer de cette décision.

*Conseil Municipal du 29 avril 2021 comprenant les délibérations  
du numéro 2021-04/01 au numéro 2021-04/14.*

*Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur TOKARSKA Alain, Madame COURMONT Marthe, Monsieur LE BRIS Gérard, Madame ROUVRAY Aurélie, Monsieur GUILLAS Michel, Madame VALO Lucie, Monsieur NOUET Mickaël, Monsieur LANTRAIN Anthony, Madame Claire COCHEREL*

*Excusé(s) ayant donné procuration :*

*Excusé(s) : Madame NICOLAZO Florence,*

*Secrétaire de séance : Mme Sylvie BASELLO*